

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal
du 10 Avril 2019**

Nous vous en souhaitons bonne lecture

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Martine Boucheron ayant donné pouvoir à Marie Hélène Jardel et Michel Berthelin ayant donné pouvoir à Alain Jacquemier, excusés, et Evelyne Lavalade.

VOTE DES QUATRE TAXES

Le Maire détaille le montant des dotations versées par l'Etat et souligne que le produit attendu sera en légère augmentation de 1 400 € pour l'année 2019.

Le produit des taxes perçues serait, lui aussi et du fait de l'augmentation des bases, en hausse d'environ 3 000 €.

Suite au débat lancé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, et au vu de ces développements, Le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux en l'état, à savoir :

Taxe d'Habitation : 15.64%
Taxe sur le Foncier (bâti) : 15.33%
Taxe sur le Foncier (non bâti) : 45.96%
CFE : 19.14%

VOTE DES SUBVENTIONS

Le montant des subventions à verser aux diverses associations et organismes aidés par la Commune ont, eux aussi, été débattu lors de la dernière séance du Conseil et il convient de les voter afin d'en inclure le montant dans le Budget 2019.

| | |
|---|---------|
| Coopérative scolaire pour le Noël des primaires du RPI (7 € par enfant) : | 147 € |
| Coopérative scolaire pour les enfants du RPI (1 € par habitant) : | 261 € |
| Les chasseurs de BUTTEAUX : | 35 € |
| Le foyer rural de BUTTEAUX : | 1 500 € |
| Subvention GerMiKids (Périscolaire et centre aéré) : | 400 € |
| Centre LECLERC Dijon : | 50 € |
| Centre G. ROUSSY Villejuif : | 50 € |
| Fondation du Patrimoine : | 50 € |

Le Conseil vote ces montants à l'unanimité

VOTE DU BUDGET

Tenant compte des taxes et subventions votées précédemment, le budget est présenté au Conseil Municipal et se décompose comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| INVESTISSEMENT | 100 383.00 | 100 383.00 |
| FONCTIONNEMENT | 273 481.60 | 273 481.60 |
| TOTAL | 373 864.60 | 373 864.60 |

Les postes du budget de Fonctionnement sont détaillés.

Les projets de travaux du budget d'Investissement se décomposent comme suit :

- Les dépenses liées à l'accessibilité des bâtiments publics pour la somme de 28 300 € TTC, financées à hauteur de 80 %.
- La rénovation du logement de La Chaussée pour la somme prévisionnelle de 35 700 € TTC. Pour ce projet, 60 % de subventions sont déjà fléchées et nous sommes en attente d'un complément de la Région ou de l'Etat afin de porter ce montant au maximum d'aide, soit 80 %.
- Le changement total des sources lumineuses de notre éclairage public pour un reste à charge pour notre commune de 14 000 € soit 30 % de la dépense totale. Les 70 % restant étant subventionnés par le Syndicat d'Energie de l'Yonne. Cette dépense sera financée par un emprunt auprès du Crédit Agricole au taux de 0.57% sur une durée de 6 ans. L'annuité de celui-ci étant égale à l'économie de notre facture d'énergie, cet emprunt ne devant rien coûter à la Commune.

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

DEMANDE D'EMPRUNT

Le Maire propose d'accepter l'offre de prêt du Crédit Agricole pour financer le changement des sources lumineuses de la Commune. Cette banque, nous propose un emprunt sur 6 ans au taux de 0.57 %.

Le Conseil accepte cette offre, à l'unanimité, et charge le Maire de toutes les démarches à accomplir pour finaliser ce projet.

REPRISE DES CONCESSION DU CIMETIERE

Le Maire indique que la procédure de reprise des concessions de notre cimetière arrive à son terme. Cette démarche a duré plus de 4 ans. Il rappelle que la commission en charge de cette action a constaté les travaux effectués et proposé la sortie de 19 emplacements sur les 69 proposés à l'origine.

Cette visite a donné lieu au PV de 2^{ème} constatation d'abandon. Au terme des délais d'affichage prescrits par la loi, le Maire propose de délibérer afin de valider les travaux de cette commission.

Après avoir évoqué le devenir de cet équipement communal à savoir, le maintien de certains emplacements marquants l'histoire de notre commune, l'agrandissement de l'emplacement réservé aux urnes, la création d'un jardin du souvenir ainsi que la transformation de la chapelle en columbarium, Le Conseil, à l'unanimité, accepte la reprise de ces emplacements par la Commune, et charge le Maire des toutes les formalités à accomplir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les **Elections Européennes** se tiendront le dimanche 26 Mai de 8 H à 18 H. Les volontaires pouvant tenir les bureaux de vote peuvent se faire connaître en Mairie ou auprès de Mr Gilbert VILLAIN à La Chaussée.
- **Enedis** nous informe que les compteurs Linky seront déployés sur notre commune à partir du mois d'Octobre. Pour les compteurs extérieurs, les abonnés seront prévenus 1 mois avant par courrier et l'entreprise devra indiquer le jour de pose afin que les appareils électriques puissent être débranchés. Pour les compteurs intérieurs l'entreprise prendra un rendez vous par téléphone pour chaque client.
- **Logement « Mourlon »** :Celui-ci a été attribué. Le locataire emménagera le 1^{er} juin 2019

- Divers sujets sont évoqués :
 - Le devenir du terrain anciennement planté de peupliers entre Butteaux et La Chaussée
 - Le devenir du terrain de Tennis à côté de l'église.
 - Le besoin de peinture de la porte du cimetière ainsi que la rénovation du banc situé le long du mur d'enceinte.
 - Le curage d'un fossé de la rue de la Chapelle.
 - La peinture du portail du logement du Presbytère.
 - Le traitement des murs de la salle communale.
 - Une demande de devis pour le changement d'une tondeuse.
 - Le dysfonctionnement d'un luminaire dans un sas de la salle communale
 - L'amélioration de la commande de chauffage de la salle communale.

RAPPEL :

Relevé des compteurs d'eau

La consommation d'eau sera relevée

Le 02 Mai à La Chaussée et le 2 et 3 Mai à Butteaux

Pensez à rendre accessible et à nettoyer les abords de votre compteur

ATTENTION !!

**Une coupure d'eau pour réparation des réseaux
Est prévue le Jeudi 18 Avril
Entre 10H00 et 14H00**